

---

## **Conseil Municipal du 24 novembre 2014 Compte rendu sommaire**

### **N° 1**

#### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET INTEGRATION DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES**

La démission de Mme Sabrina OGER entraîne l'installation d'un nouveau conseiller issu de la liste « Fiers d'être Renaudins ».

- **Le Conseil Municipal a installé dans sa nouvelle fonction : M. Gérard ROMIEN**
- **Le Conseil Municipal a intégré M. Gérard ROMIEN dans différentes commissions municipales et organismes.**

### **N° 2**

#### **REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : Année 2015**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs 2015 proposés par les commissions, sauf les tarifs de la Médiathèque, approuvés à la majorité.**

### **N° 3**

#### **EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS DE TELECOMMUNICATION DANS LES RUES JEAN GIRAUDOUX ET DU CHATEAU**

Dans le cadre de l'enfouissement de réseaux électriques et de l'éclairage public il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

Le SIEIL a donc réalisé une pré-étude qui aboutit aux estimations suivantes :

##### **Rue Jean Giraudoux**

Coût global de l'opération : 52 469,82 €

Montant pris en charge par la commune : 43 313,82 €

##### **Rue du Château**

Coût global de l'opération : 54 567,20 €

Montant pris en charge par la commune : 43 012,20 €

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **A Décidé** de transférer au SIEIL la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications dans les rues Jean Giraudoux et du Château,
- **S'est engagé** sur les dépenses à prendre en charge pour l'effacement des réseaux de télécommunications,
- **A autorisé** M. le Maire ou un Adjoint à signer les pièces correspondantes.

### **N° 4**

#### **ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIE**

Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel appliqués en France seront supprimés, à compter de 2015 pour les consommateurs non résidentiels.

Les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique. Le SIEIL, coordonnateur, est chargé de procéder à l'organisation des opérations.

#### **Le Conseil Municipal, à la majorité**

- **A décidé** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- **A approuvé** l'acte constitutif du groupement de commandes, cette décision valant signature de l'acte constitutif par M. le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- **A pris acte** que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **A autorisé** M. le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- **A autorisé** M. le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- **S'est engagé** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- **A habilité le coordonnateur à solliciter**, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Château-Renault.

### **N° 5**

#### **PROJET DE RENOVATION DE L'EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE**

#### **PUBLIC : Demandes de subventions auprès du Pays Loire Touraine, du Conseil Régional et du SIEIL**

Les installations d'éclairage public de la commune étant vétustes et énergivores, un diagnostic des installations subventionné par l'ADEME et le SIEIL a été réalisé.

Le coût de la rénovation représente un montant total de 982 583,35 € TTC.

Des subventions peuvent être demandées au Pays Loire Touraine, au Conseil Régional ainsi qu'au SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire).

## **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **A autorisé** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et du Pays Loire Touraine pour aider au financement de la rénovation de l'équipement de l'éclairage public,
- **A autorisé** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du SIEIL pour aider au financement de la rénovation de l'équipement de l'éclairage public.

## **N° 6**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)**

Par délibération du 14 mai 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais a engagé la procédure d'élaboration de son second Programme Local de l'Habitat sur le périmètre des 16 communes de son territoire.

Ce programme, défini pour une période de 6 ans, devra permettre de guider l'action publique dans les politiques locales d'habitat, du logement et d'aménagement du territoire.

Ainsi, ce projet de PLH vise à répondre aux enjeux de 6 orientations clés déclinées en 13 actions :

#### **Orientation 1 :**

#### **Assurer le développement d'une offre de logements diversifiée pour mieux répondre aux besoins**

- . Action n° 1 : Mettre en place une stratégie en faveur de la mixité sociale et urbaine dans les programmes de logements neufs.
- . Action n° 2 : Favoriser l'accèsion à la propriété des ménages de condition modeste.

#### **Orientation 2 : Améliorer la qualité des logements**

- . Action n° 3 : Renforcer le repérage des situations de logement dégradé.
- . Action n° 4 : Soutenir les travaux d'amélioration dans le parc privé.

#### **Orientation 3 : Répondre aux enjeux du vieillissement**

- . Action n° 5 : Adapter le parc existant à la perte d'autonomie
- . Action n° 6 : Favoriser la production de logements adaptés pour les personnes âgées ou à mobilité réduite dans l'offre nouvelle

#### **Orientation 4 : Mettre en place une politique foncière communautaire**

- . Action n° 7 : Apporter une expertise technique aux communes pour la définition d'une stratégie commune d'urbanisme
- . Action n° 8 : Mettre en place un fonds intercommunal pour l'aide à l'acquisition de foncier bâti par les communes

#### **Orientation 5 : Agir sur les facteurs d'attractivité du territoire : cadre de vie et transports**

- . Action n° 9 : Mettre en place une aide intercommunale pour la réhabilitation des espaces publics extérieurs et la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- . Action n° 10 : Dynamiser la centralité du territoire
- . Action n° 11 : Expérimenter des solutions de transport innovantes à destination des actifs

### **Orientation 6 : Piloter la mise en œuvre du prochain PLH**

- . Action n° 12 : Animer et piloter la mise en œuvre des actions du PLH
- . Action n° 13 : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier

#### **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **A émis un avis favorable** sur le projet de programme local de l'habitat 2015-2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.
- **A autorisé** M. le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes du Castelrenaudais dans les meilleurs délais.

#### **N° 7**

### **PROJET DE TERRITOIRE : PRISE COMPÉTENCE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

Dans sa séance du 7 octobre 2014, le bureau communautaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais a défini la méthodologie qu'il souhaite mettre en œuvre pour l'actualisation du projet de territoire.

Un document retraçant les actions déjà réalisées et assumées par la Communauté de Communes, les nouvelles actions envisagées dans le cadre de ce projet, et une liste de compétences qui pourraient être transférées à l'intercommunalité, a été réalisé. Ce document est décomposé en quatre parties :

- 1 – Présentation du diagnostic du territoire,
- 2 – Les valeurs fondatrices du projet de territoire,
- 3 – Les actions réalisées / en cours et les actions nouvelles par domaine de compétence,
- 4 – Des compétences transférables à l'intercommunalité (liste non exhaustive)

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité a priorisé, les nouvelles actions envisagées, ainsi que la liste des compétences** (liste non exhaustive).  
**Le document est consultable au secrétariat général de la mairie.**

#### **N° 8**

### **SICALA : Modification des statuts**

La nouvelle communauté de communes « Chinon, Vienne et Loire », créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014, souhaite adhérer au SICALA d'Indre-et-Loire en lieu et place de 13 communes. Chaque commune et les quatre communautés de communes, membres du SICALA doivent délibérer pour adopter les nouveaux statuts du SICALA d'Indre-et-Loire.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté** les nouveaux statuts du SICALA, d'Indre-et-Loire suite à l'adhésion de la communauté de communes « Chinon, Vienne et Loire ».

#### **N° 9**

### **DECISION MODIFICATIVE : Budget Ville**

- **Le Conseil Municipal à la majorité a approuvé la décision modificative suivante :**

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Art. 2128	Autres agencements	- 25 950 €
Art. 2161	Œuvres d'art	+ 650 €
Art. 21568	Poteaux incendie	+ 7 500 €
Art. 21578	Achat de matériel	+ 3 800 €
Art. 2158	Autres installations (Séchage peinture classe + achat marteau piqueur)	+ 2 500 €
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1 500 €
Art. 2315	Mise en conformité électrique	+ 10 000 €

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Chapitre 012	Frais de personnel	
Art. 64168	Autre emploi d'insertion	+ 28 000 €
Art. 6475	Médecine du travail	+ 6 000 €

### Recettes

Art. 7325	Fonds de péréquation intercommunale	+ 6 000 €
Art. 74121	Dotation de Solidarité Rurale	+ 8 000 €
Art. 74127	Dotation Nationale de Péréquation	+ 20 000 €

**N° 10**

## **DECISION MODIFICATIVE : Budget eau**

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé la décision modificative suivante :**

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Art. 1641	Emprunt	+ 140,00 €
Art. 2315	Travaux réseaux	- 140,00 €



Chapitre 041		
Art. 2762	Contre passation TVA	+ 35 000,00 €

Art. 2315	Travaux	+ 35 000,00 €
-----------	---------	---------------

### Recettes

Chapitre 041		
Art. 2315.	Récupération de TVA (passation)	+ 35 000,00 €

Art. 2762.	Récupération réelle de TVA	+ 35 000,00 €
------------	----------------------------	---------------

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Art. 66111	Intérêts emprunts	+ 3 330,00 €
Art. 6378	Autres taxes et redevances	- 3 330,00 €

N° 11

### DECISION MODIFICATIVE : Budget assainissement

➤ Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé la décision modificative suivante :

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitre 041		
Article 2762	Contre passation TVA	+ 7 500,00

Article 2315	Travaux	+ 7 500,00
--------------	---------	------------

### Recettes

Chapitre 041		
Art. 2315.	Récupération de TVA (passation)	+ 7 500,00 €

Art. 2762	Récupération réelle de TVA	+ 7 500,00 €
-----------	----------------------------	--------------

## N° 12

### **PROJET DE DEMATERIALISATION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET BUDGETAIRES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Depuis plusieurs années, l'Etat a entamé une démarche de modernisation des services administratifs, notamment grâce à l'e-administration.

Les échanges par télétransmission sont sécurisés, tracés et confidentiels grâce à un certificat d'authentification RGS (Référentiel Général de Sécurité).

Pour entériner le dispositif, une convention doit être signée entre le Préfet d'Indre-et-Loire et le Maire.

Le passage à la dématérialisation de la transmission des actes est susceptible d'être aidé financièrement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux dans la limite de 80 % du montant hors taxe de la dépense.

#### ➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **A autorisé** M. le Maire à recourir à la dématérialisation de la transmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- **A autorisé** M. le Maire à signer le marché à procédure adaptée avec un tiers de télétransmission (pour rappel : compétence du maire de choisir ce tiers dans le cadre des différentes délégations accordées à celui-ci par le Conseil Municipal)
- **A autorisé** M. le Maire à signer une convention portant sur la télétransmission avec le Préfet d'Indre-et-Loire.
- **A autorisé** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la préfecture pour aider au financement de la mise en place du dispositif de dématérialisation de la transmission des actes.

## N° 13

### **CONVENTION D'APPRENTISSAGE AVEC LE CFA INTER UNIVERSITAIRE REGION CENTRE**

La Ville accueille au service Comptabilité / Ressources Humaines, du 22 septembre 2014 au 30 septembre 2015, un apprenti en M2 Gouv. Territoriale Administration Collectivités Locales.

La participation au titre des frais de formation est de 2 500 € par an.

#### ➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- . **A autorisé** M. le Maire ou un adjoint à signer la convention d'apprentissage avec le Centre de Formation d'Apprentis Inter Universitaire Région Centre.
- . **A inscrit** les crédits permettant le financement de la rémunération du jeune apprenti.
- . **A sollicité** auprès de l'Etat le versement des primes prévues au bénéfice des employeurs publics recrutant des jeunes dans le cadre de ce dispositif.

## N° 14

### **CONVENTION D'APPRENTISSAGE AVEC LE GROUPE D'INTERET PUBLIC : formation BTS bâtiment**

La Ville accueille au service administratif technique, du 22 septembre 2014 au 31 août 2016, un apprenti en formation de BTS Bâtiment.

Le coût total de la formation du BTS Bâtiment s'élève à 7 800 € par année de formation.  
La Région finance 70 % du coût de la formation soit : 5 460 €.  
Reste à la charge de la commune 30 % du coût total : 2 340 €, soit pour les deux années de formation : 4 680 €

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- . **A Autorisé** M. le Maire ou un adjoint à signer la convention d'apprentissage avec le Groupement d'Intérêt Public « Formation Tout au long de la vie et insertion professionnelle » de l'Académie Orléans-Tours.
- . **A inscrit** les crédits permettant le financement de la rémunération du jeune apprenti.
- . **A sollicité** auprès de l'Etat le versement des primes prévues au bénéfice des employeurs publics recrutant des jeunes dans le cadre de ce dispositif.

**N° 15**

**ETAT DE PRODUITS IRRECOURABLES**

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a admis en non-valeur les recettes irrécouvrables suivantes :**

- ◆ **ALSH, cantine, garderie, oxygène, divers : 1 135,85 €**

**N° 16**

**SUBVENTION A L'ECOLE MATERNELLE J. PREVERT**

Tout au long de l'année scolaire 2014-2015, l'école maternelle J. Prévert réalise le projet de découvrir les arts du cirque autour de trois temps forts. Ce projet aboutira à la présentation aux familles d'un spectacle le 5 juin 2015.

L'école maternelle J. Prévert sollicite une subvention de 300 € qui contribuerait au financement des interventions de la Maison des Acrobates.

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention de 300 € à l'école J. Prévert pour le projet autour du cirque.**

**N° 17**

**DESIGNATION DE COMMISSAIRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

A la demande de la Direction des Services Fiscaux, le Conseil Municipal dans sa séance du 25 juin 2014, a proposé une liste de commissaires titulaires et de commissaires suppléants afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Deux personnes avaient été proposées en qualité de commissaires suppléants domiciliés hors commune.

La Direction des Services Fiscaux vient de nous faire savoir, qu'après vérification, ces deux personnes ne remplissent pas les conditions qui sont : être redevable d'une taxe foncière sur la commune.

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a désigné Mme Anne BOURMARAF, en qualité de commissaire suppléant.**



N° 18

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.)**

L'action « Oxygène » du Service Animation & Jeunesse constitue une des actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.), en particulier pour les volets intitulés « Aide aux Loisirs » et « A.G.I.R. » (Aider les élèves décrocheurs à Grandir, Innover pour qu'ils Réussissent).

Dans ce cadre que la Ville de Château-Renault est amenée à solliciter une subvention auprès du F.I.P.D.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé** M. le Maire ou un Adjoint à solliciter une subvention d'un montant de 6 000 € auprès du F.I.P.D.

N° 19

**PROJET CENTRE SOCIAL**

Face aux besoins d'une population confrontée à un contexte de fragilisation sociale et socioculturelle, le Service Animation & Jeunesse a étoffé au fil des années son offre d'accueil enfance jeunesse et envisage de créer un Centre Social, structure qui permettra de faire le lien entre toutes les actions mises en œuvre par le Service et construire du lien social entre les générations.

La création du Centre Social, conformément aux exigences de la CAF, nécessite la création d'un poste d'accueil.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a validé la création du Centre Social.**

N° 20

**PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE :**

Reconduction du dispositif régional de soutien aux manifestations culturelles

Le cadre d'intervention de la Région Centre pour l'aménagement culturel du territoire, appelé « Projet Artistique et Culturel de Territoire » stipule que les P.A.C.T. doivent concerner une population supérieure ou égale à 5 000 habitants.

Le P.A.C.T. est conclu pour une durée de trois années civiles. Il nécessite cependant chaque année une réaffirmation de l'engagement par la commune. Les subventions sont versées en deux fois.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **A accepté** les termes du dispositif régional,
- **A autorisé** M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide de la Région Centre et à signer le contrat régional de soutien aux manifestations appelé Projet Artistique et Culturel de Territoire.

N° 21

**ETUDE DE MOBILITE :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS LOIRE TOURAINE**

La Stratégie « Transport Multimodal et Circulations Douces » de la Région Centre place la mobilité via le transport collectif au cœur des enjeux du territoire local.

La ville de Château-Renault s'est engagée avec la Région Centre et le Pays Loire Touraine à entreprendre la réalisation d'un pôle multimodal au niveau de la gare de Château-Renault.

Une étude de mobilité a donc été sollicitée et un prestataire a été choisi pour la mener.

Le coût de cette étude de mobilité est évalué à 16 476 € TTC.

Par le biais du contrat régional de Pays, le Conseil Régional et le Pays Loire Touraine sont susceptibles d'aider au financement de l'étude de mobilité à hauteur de 40 %.

- **Le Conseil Municipal a autorisé** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays Loire Touraine pour aider au financement de l'étude de mobilité.

N° 22

**REAMENAGEMENT DE LA GARE :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS LOIRE TOURAINE**

Le réaménagement de la gare, qui fait suite à une étude mobilité conduite en lien avec la Région Centre et le Pays Loire Touraine, est nécessaire pour développer les circulations douces et redynamiser le secteur.

Dans cette optique, l'acquisition de deux maisons (2 et 4 avenue André Bertrand) a été effectuée, pour respectivement 47 000 € et 58 000 €.

Par le biais du Contrat Régional de Pays, le Conseil Régional et le Pays Loire Touraine sont susceptibles d'aider au financement de l'acquisition des deux maisons à hauteur de 40 %.

Les actions et opérations nécessaires au réaménagement de la gare seront :

- . Un réaménagement du secteur,
- . Une préservation de l'environnement.

Le coût du réaménagement est encore à définir.

**Le Conseil Municipal a l'unanimité :**

- **A autorisé** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays Loire Touraine pour aider au financement de l'acquisition des deux maisons,
- **A autorisé** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays Loire Touraine pour aider au financement du réaménagement du secteur de la gare.

N° 23

**MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
**D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL)**

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique

nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé** la modification des statuts du SIEIL.

**N° 24**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE A. BAUCHANT**

#### **Projet sortie au Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine**

Le collège A. Bauchant organise le 31 janvier 2015 un déplacement pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup> au Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine, à la Cartoucherie de Vincennes. Ce spectacle sera l'aboutissement d'un travail pluridisciplinaire et une occasion unique et initiatique pour la plupart des élèves.

Le collège A. Bauchant sollicite une subvention d'un montant de 1 200 € afin de financer pour partie le transport.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé l'attribution d'une subvention de 1 200 €.**

**N° 25**

### **DEMANDE DE SUBVENTION D'UN ELEVE DU COLLEGE A.**

#### **BAUCHANT**

Le collège A. Bauchant a organisé une sortie scolaire pour ses élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, du 15 au 17 octobre 2014, à la ferme de la Chicaudière à Noyant (49).

Une participation de 49 € a été demandée à chaque élève.

Une habitante de la commune, maman d'un élève, sollicite une aide financière.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention de 25 €.**

**N° 26**

### **REGIE PUBLICITAIRE ANNUAIRE MUNICIPAL 2015 :** **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET IDEO POINT** **COM**

Lors de sa réunion du 17 novembre 2014, la commission communication a proposé qu'une nouvelle édition de **l'Annuaire municipal de Château-Renault et du Castelrenaudais** soit éditée pour 2015.

Afin de financer la publication, la commission propose de confier la régie publicitaire à un prestataire qui assurera la commercialisation des espaces publicitaires.

La commission a étudié les propositions des deux sociétés et a retenu le projet de convention avec la Société Idéo Point Com (5, rue du Four Brûlé – 37110 Château-Renault) qui s'engage à reverser 50 % des recettes encaissées à la Ville avec un minimum de 7 000,00 € HT.

### Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **A approuvé** les tarifs des encarts publicitaires,
- **A autorisé** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la société Idéo Point Com.

N° 27

### MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le 12 juin dernier, le Bureau de l'Association des Maires de France a décidé à l'unanimité, de mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées en termes de baisse des dotations aux collectivités locales. Ainsi, l'AMF a proposé à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité une motion de soutien aux demandes qu'elle porte, à soumettre à leurs Assemblées.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **A adopté** la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- **A décidé** de poursuivre l'information et la mobilisation des habitants par tous moyens appropriés dont elle informera régulièrement l'AMF.

Fait à Château-Renault, le 28 novembre 2014

Le Maire,



Michel COSNIER